



Gestion des détenus extrémistes et prévention de la radicalisation dans le milieu carcéral au Maroc



© Yassine Toumi/TelQuel

Nizar DERDABI
Association Werra
Juillet 2021



Durant 17 années passées dans les rangs de la Gendarmerie royale du Maroc, **Nizar Derdabi** a assuré diverses responsabilités dans les domaines de la sécurité. Il a notamment servi dans des unités chargées du contrôle et de la sécurité du transport aérien, de l'ordre et la sécurité publique avant de diriger une cellule d'enquêtes judiciaires dans le cadre de la lutte contre le trafic international de drogue. Il a ensuite participé au Master « Analyste en Stratégie Internationale » de l'IRIS Sup' de Paris. Actuellement, il travaille en tant qu'analyste en stratégie sur les questions de sécurité et de défense.

Les propos exprimés par l'auteur n'engagent que sa responsabilité

© Tous droits réservés, Paris, Association Werra, Juillet 2021



INTRODUCTION

La lutte contre l'extrémisme violent, qui gangrène nos sociétés et n'épargne aucune région dans le monde, constitue assurément l'une des priorités des gouvernements et des organisations internationales pour des années encore. Les nombreuses attaques perpétrées contre des innocents de toutes origines et toutes confessions ont sonné l'alarme quant à la nécessité d'agir rapidement dans la lutte contre la radicalisation, qui est à l'origine du terrorisme. La radicalisation religieuse intègre une idéologie qui conduit l'individu à choisir l'action violente contre les autres membres de la société dont il rejette, inconditionnellement, les valeurs et le mode de vie.

Afin de gérer cette menace de l'extrémisme violent à la source, la lutte contre la radicalisation doit constituer un axe majeur de la politique des pouvoirs publics. Dans ce cadre, la prévention de la radicalisation en milieu carcéral¹, longtemps négligée, s'avère d'une importance capitale. En effet, des centres de détention mal administrés, où les détenus extrémistes ne bénéficient pas d'une attention et d'un suivi particuliers, pourraient devenir de puissants incubateurs de la radicalisation. La population carcérale étant composée majoritairement d'individus ayant un passé criminel violent ou instables psychologiquement, elle constitue de facto un réservoir de recrues potentielles pour les prédicateurs et idéologues extrémistes. Ainsi, pour éviter que les prisons ne deviennent un terreau de la radicalisation, des mesures efficaces doivent être prises pour la prévenir et initier des processus de déradicalisation pour les individus déjà imprégnés de l'idéologie extrémiste.

C'est ainsi que le forum global de lutte contre le terrorisme (GCTF) dans son mémorandum de Rabat de 2012, recommande pour la gestion des détenus extrémistes, les mesures suivantes : « Un système efficace d'incarcération des terroristes condamnés est une composante essentielle de la riposte du système de justice pénale au terrorisme. Ce système devrait (...) prévenir la poursuite de la radicalisation des détenus, prévenir la direction ou

¹ La « prévention de la radicalisation » en milieu carcéral désigne l'ensemble des mesures visant à empêcher la radicalisation des détenus susceptibles (ou en voie) d'adopter des convictions extrémistes pouvant conduire à un comportement violent. Définition issue du rapport du Comité international de la Croix-Rouge portant sur la radicalisation en milieu carcéral,



l'appui d'activités terroristes depuis les établissements carcéraux mêmes et permettre lorsqu'il est possible la déradicalisation des détenus et leur réinsertion dans la société pour réduire ainsi le récidivisme². »

Le Maroc a lui aussi été confronté à cette problématique de gestion des détenus extrémistes et du risque de radicalisation au sein de ses prisons dès 2003. Durant la soirée du 16 mai 2003, la ville de Casablanca a été secouée par cinq attentats commis à peu près simultanément par 14 kamikazes munis de ceintures explosives qui ont semé la mort, la terreur et le désarroi dans la capitale économique du royaume. Le bilan très lourd de ces attaques terroristes, 42 morts et plus d'une centaine de blessés, a révélé l'ampleur de l'enracinement de la nébuleuse islamiste au Maroc, principalement dans les banlieues les plus pauvres et marginalisées des grandes villes.

La vague d'arrestations qui a suivi les attentats de Casablanca en 2003 a confronté la Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion (DGAPR) à une situation inédite à laquelle ses fonctionnaires n'étaient pas préparés. Ainsi, plus de 1000 détenus extrémistes, arrêtés pour leur participation aux attentats ou pour la propagation de discours radicaux et d'incitation au terrorisme, ont été répartis à travers un certain nombre d'établissements. Néanmoins, la gestion de ces détenus a posé un certain nombre de problèmes à la DGAPR qui a mis un certain temps pour trouver le cadre approprié pour répondre à la fois aux impératifs d'ordre, de sécurité et de prévention de la radicalisation au sein de ses établissements.

Pour répondre à ces impératifs, nous allons voir dans un premier temps comment la DGAPR a opté pour une stratégie de sécurité préventive afin de gérer les détenus extrémistes puis quels sont les programmes de prévention, déradicalisation et réhabilitation mis en place dans les prisons au Maroc.

² Forum mondial de lutte contre le terrorisme (2012) : Mémoire de Rabat sur les bonnes pratiques pour des actions efficaces de lutte contre le terrorisme dans le secteur de la justice pénale, Bonne pratique n°11.



Démarche de sécurité préventive : stratégie évolutive

La gestion de cette nouvelle catégorie de détenus s'est faite selon une démarche de sécurité préventive qui a évolué en fonction des défis auxquels l'administration a été confrontée. Cette gestion s'est aussi articulée autour de la nécessité de maîtriser le renseignement spécifique à cette frange de la population carcérale.

À cet égard, la gestion des détenus incarcérés dans le cadre de la loi antiterroriste³ est passée par trois grandes phases :

Phase de regroupement (2003-2011)

La gestion de cette catégorie de détenus extrémistes mus par la même idéologie et formant une communauté solidaire et déterminée, s'est rapidement avérée délicate et problématique. Pour éviter des incidents avec le personnel pénitentiaire qui n'était pas spécialement formé à l'époque pour encadrer ce type de détenus sensibles, la DGAPR a opté pour une approche de regroupement dans trois prisons spécialement aménagées⁴. Néanmoins, cette stratégie de rassemblement a profité aux détenus islamistes, qui se sont organisés pour tirer avantage de cette situation en imposant, grâce à l'effet de masse, leur mode de vie et leurs propres règles à l'administration. Tirant leur force de leur cohésion et leur discipline collective, ils ont refusé de se soumettre à l'autorité des gardiens en enchaînant mouvements de protestations et grèves de la faim dans le but de bénéficier de privilèges auxquels les autres détenus n'avaient pas accès (conserver leurs téléphones portables et se connecter à l'internet, organiser des prières collectives et des séances de prêche à l'intérieur des geôles). Afin de rétablir l'ordre à l'intérieur des prisons et d'assurer une égalité de traitements envers tous les détenus, l'administration pénitentiaire a commencé à durcir le ton progressivement, en menant des fouilles à l'intérieur des geôles pour confisquer les téléphones⁵. Petit à petit, des frictions entre gardiens et détenus islamistes se sont multipliées.

Cette situation a engendré un climat de tension permanent et a mené à une mutinerie violente à la prison de la ville de *Salé* le 16 mai 2011⁶, durant laquelle les prisonniers

³ La loi n° 03-03 relative à la lutte contre le terrorisme promulguée par le dahir royal n° 1-03-140 du 26 « rabii » 1424 correspondant au 28 mai 2003.

⁴ Mohammed Benhammou, « La stratégie du Maroc contre le terrorisme », L'Harmattan, 2020, pp.101.

⁵ Entretien avec un cadre de la DGAPR, mai 2021.

⁶ Noureddine El Aissi, « 200 blessés dans la mutinerie de la prison de Salé », L'Economiste, le 19 mai 2011, disponible sur :

<https://www.leconomiste.com/article/883462-200-blesses-dans-la-mutinerie-de-la-prison-de-sale>



extrémistes se sont violemment rebellés en séquestrant des gardiens de prison et en prenant possession du toit de la prison de « Zaki ». Il a fallu l'intervention musclée des forces de l'ordre pour rétablir la situation et éviter une issue dramatique, comme cela avait été planifié par les mutins. Pour éviter d'autres troubles et disperser ce groupe extrémiste qui représentait désormais un danger pour la sécurité de cette enceinte pénitentiaire, 241 détenus appartenant à la mouvance salafiste⁷ ont été transférés vers d'autres prisons.

En plus de la difficulté de surveiller et contrôler ces groupes de détenus dangereux quand ils sont rassemblés, il est encore plus compliqué de recueillir du renseignement ciblé au sein de cette communauté, en vue de détecter des activités illicites à l'intérieur des geôles ou des actions subversives visant à porter atteinte à la sécurité de la prison et des autres détenus.

A cet effet, le personnel chargé de la sécurité de la DGAPR, en particulier le « personnel de première ligne », a été appelé à contribuer à l'identification des personnes qui œuvrent à la radicalisation d'autres détenus. Le recueil du renseignement en milieu carcéral relève des missions permanentes de tous les membres du personnel pénitentiaire. Il s'agit là d'un aspect essentiel de la sécurité dynamique qui encourage le personnel à créer et entretenir des relations humaines et professionnelles avec les détenus de manière à obtenir des renseignements fiables⁸. Or les détenus salafistes, en s'organisant autour de leur communauté à l'intérieur des prisons, sous les directives et règles dictées par leurs meneurs, et en refusant toute relation sociale avec les gardiens et les détenus de droit commun, arrivent à brouiller le système de renseignement mis en place.

Phase de la dispersion (2011-2016)

Les difficultés rencontrées durant la première phase (2003-2011) et la mutinerie de mai 2011, ont conduit la DGAPR à changer de stratégie en optant pour la dispersion de ces détenus. De fait, les détenus extrémistes ont été répartis dans 47 établissements pénitentiaires⁹ en compagnie des détenus de droit commun, de manière à renverser le rapport de force en faveur de l'administration pénitentiaire et éviter qu'ils puissent se concerter et agir en communauté. Cette démarche avait aussi comme objectif que ces détenus ne puissent plus exiger de privilèges et qu'ils soient alignés, en matière de réglementation et de droits, sur tous les autres.

⁷ Mouvance religieuse revendiquant un retour aux pratiques anciennes en vigueur dans la communauté musulmane, très majoritaire dans les milieux islamistes au Maroc.

⁸ Entretien avec un cadre de la DGAPR, mai 2021.

⁹ Mohammed Benhammou, *op. cit.*, pp.102.



De surcroît, leur mixité avec les autres détenus a permis d'avoir une meilleure visibilité sur leurs intentions et leurs activités grâce à la « collaboration » des autres prisonniers, mais aussi car, sortis de leur collectivité, ils avaient plus tendance à socialiser et s'ouvrir aux gardiens et aux autres détenus. Par ailleurs, vu que leur groupe avait été dissout au milieu de la masse des autres détenus, les détenus salafistes ne représentaient plus qu'une minorité et par conséquent leur gestion s'en trouvait facilitée pour l'administration pénitentiaire.

Néanmoins, cette nouvelle approche d'amalgame entre des prisonniers extrémistes et les autres détenus, a fait émerger d'autres risques liés à l'endoctrinement et au recrutement à la cause islamiste radicale. En effet, ces derniers étant confronté au discours dogmatique et radical des extrémistes à longueur de journée, l'endoctrinement devient plus facile. Ce discours est d'autant plus facile à intégrer pour des prisonniers jugés pour de longues peines, qui perdent espoir de retrouver la liberté dans un futur proche et qui cherchent désespérément à consolider leur foi et leur attachement à la religion.

La DGAPR qui a adopté une approche proactive en matière de renseignement et qui a mis à niveau son personnel sur le plan de la formation, a compris le risque lié à la radicalisation en milieu carcéral. Ainsi, afin de mettre l'accent sur le rôle crucial de la remontée de l'information dans le suivi quotidien des détenus en général, et des détenus extrémistes en particulier, la DGAPR a créé en 2014, « la division de contrôle et des affaires générales » et a affecté des « coordonnateurs » relevant de cette direction dans chaque établissement pénitentiaire¹⁰. Ces coordonnateurs ont reçu une formation spécialisée, axée sur la compréhension du mécanisme d'endoctrinement et sur les techniques de renseignement englobant toutes les phases du cycle du renseignement (recueil des informations, traitement, analyse puis diffusion).

Dans ce cadre, l'office des Nations unies contre les drogues et le crime (ONUDD) préconise dans son « Manuel sur la gestion des détenus extrémistes violents et la prévention de la radicalisation violente en milieu carcéral de 2017 » de mettre l'accent sur le renseignement carcéral, de la manière suivante : « La capacité à recueillir, évaluer, compiler, analyser et diffuser les renseignements relatifs aux détenus extrémistes violents est primordiale, non

¹⁰ Mohammed Benhammou, *op. cit.*, pp.103.



seulement pour un fonctionnement sûr des établissements pénitentiaires mais également pour la prévention de la radicalisation conduisant à l'extrémisme violent¹¹. »

La phase de recueil et de traitement du renseignement permet à l'administration pénitentiaire de répartir et ventiler de manière efficace les détenus à travers différents centres de détention, pour prévenir la radicalisation violente du reste de la population carcérale. C'est également sur la base de ce renseignement que la DGAPR alloue les budgets de fonctionnement et l'affectation du personnel et des moyens nécessaires pour chaque établissement.

Phase de la catégorisation (2016-2021)

Face aux cas signalés de détenus qui se sont radicalisés au contact des prisonniers extrémistes, la DGAPR a mis en place une approche intégrée de catégorisation des détenus islamistes, qui répond à la fois au risque généré par leur regroupement et leur dispersion avec les autres détenus.

Ainsi, la nouvelle stratégie adoptée a été de classifier les détenus en catégories et sous-catégories selon des indicateurs de risque et de dangerosité. Les détenus islamistes ont été rassemblés en groupes réduits et répartis sur 15 établissements pénitentiaires¹², en prenant soin de les isoler complètement des autres détenus de droit commun.

Afin de mener à bien cette catégorisation des détenus, une grille de classification a été mise en place. Elle être scrupuleusement respectée pour leur ventilation à travers les centres pénitentiaires. Tout d'abord, ces détenus ont été classés en deux grandes catégories¹³, les « salafistes » et les « daeshistes », qui ont des références religieuses distinctes, mais aussi des discours et des modes d'action pour faire l'apologie de l'extrémisme violent, tout à fait différents. Ensuite chaque grande catégorie a été divisée en trois sous-catégories. La sous-catégorie « A » regroupe les détenus très dangereux (prédicateurs auto-proclamés, leaders, meneurs, éléments ayant des aptitudes à influencer et endoctriner, éléments violents ou perturbateurs). Ensuite dans la sous-catégorie « B », on trouve les détenus dangereux (éléments extrémistes qui défendent une idéologie radicale mais qui ne sont pas virulents ni violents). Enfin, la sous-catégorie « C » englobe les détenus ayant un comportement redevenu normal (détenus ayant révisé leurs positions et leurs idées ou ayant formulé des demandes de grâce).

¹¹« Manuel sur la gestion des détenus extrémistes violents et la prévention de la radicalisation violente en milieu carcéral », ONUDC, février 2017, disponible sur : https://www.unodc.org/pdf/criminal_justice/Handbook-on-VEPs-FR.pdf

¹² Mohammed Benhammou, *op. cit.*, pp.103.

¹³ Mohammed Benhammou, *op. cit.*, pp.104-105.



La mise en place de cette classification sur la base des renseignements a permis d'isoler chaque catégorie de l'autre, ce qui a donné la possibilité d'éloigner les détenus extrémistes modérés de ceux plus virulents.

En outre, durant cette troisième phase, l'administration a considérablement renforcé ses capacités dans le recueil et le traitement du renseignement. Ainsi, l'ONU DC¹⁴ recommande dans son « Manuel sur la gestion des détenus extrémistes violents et la prévention de la radicalisation violente en milieu carcéral » de centraliser le renseignement dans les prisons de la manière suivante : « Les systèmes pénitentiaires devraient posséder une cellule centralisée de collecte de renseignement, qui fournisse aux responsables des établissements pénitentiaires des informations précises et en temps utile sur les activités de radicalisation violente et leur permettre d'améliorer leurs protocoles de sécurité ». Dans cette optique, la DGAPR a mis l'accent sur les cellules de renseignement et les agents formés pour cette tâche qui agissent en immersion totale dans les prisons. Leur travail consiste à observer et noter le comportement et les faits et gestes des détenus extrémistes violents ainsi que leur évolution. Aussi, l'élaboration de rapports écrits sur chaque détenu extrémiste violent est un outil déterminant pour assurer un suivi individuel et régulier de cette catégorie de prisonniers à risques.

Enfin, la DGAPR a désigné une commission pour consulter et revoir tous les livres et manuels présents dans les bibliothèques pénitentiaires. Cette opération a été initiée suite au constat selon lequel les détenus extrémistes sont ceux qui fréquentent le plus les bibliothèques et plus généralement ceux qui lisent le plus de livres lors de leur séjour en prison¹⁵. Néanmoins leurs lectures portent principalement sur des ouvrages de théologie et de religion, écrits par la nouvelle génération de prédicateurs relevant de mouvance salafiste. À l'issue de cette opération, tous les ouvrages ayant une teneur idéologique extrémiste ont été définitivement retirés.

¹⁴ « Manuel sur la gestion des détenus extrémistes violents et la prévention de la radicalisation violente en milieu carcéral », ONU DC, février 2017, disponible sur :

https://www.unodc.org/pdf/criminal_justice/Handbook-on-VEPs-FR.pdf

¹⁵ Entretien avec un cadre de la DGAPR, mai 2021.



Programmes de prévention, déradicalisation et réhabilitation dans les prisons

Consciente de l'effort à déployer pour contrer la diffusion de l'idéologie radicale à l'intérieur des prisons, la DGAPR a initié des programmes ayant pour objectif d'inciter les détenus extrémistes à entamer des révisions doctrinales dans le milieu carcéral.

Programme de formation « d'éducateurs pairs »

En vue d'encadrer les détenus dans leur démarche de réhabilitation et les faire bénéficier d'un programme de déradicalisation, la DGAPR a initié une démarche de formation d'éducateurs à l'intérieur des prisons.

L'objectif de l'encadrement religieux au sein des établissements pénitentiaires est de promouvoir les valeurs de l'islam modéré et tolérant et de lutter contre la propagation de l'idéologie extrémisme aux autres détenus. Ainsi cette démarche, basée sur la déconstruction méthodique du discours radical, vise à encourager les détenus islamistes à adopter des positions plus modérées, à renoncer à l'action violente et à participer aux programmes de réinsertion.

Lancée depuis 2016, dans le cadre du programme d'appui à la mise en œuvre de la stratégie de la DGAPR, la formation par les pairs a été instaurée dans toutes les prisons accueillant des détenus extrémistes. La formation des membres du personnel pénitentiaire sur les questions religieuses se fait à l'institut de formation de la DGAPR à la ville de Tiflet. Ensuite, ils sont appelés à former, à leur tour, des éducateurs pairs parmi les détenus. Une fois formés, ces détenus doivent assurer le relais pour conduire des séances de sensibilisation et d'éducation de leurs pairs sur les thèmes de la promotion du discours de tolérance et de prévention de l'extrémisme violent¹⁶.

Ainsi, environ 300 éducateurs-pairs ont été formés¹⁷, qui ont pu former par la suite plus de 22 000 détenus en huit mois sur 14 prisons. Ce programme commence par une sélection de candidats selon des critères rigoureux (non-adhésion à une idéologie rigoriste, esprit d'ouverture et de tolérance). Puis, les candidats retenus suivent une formation d'éducateurs-

¹⁶ « Promotion de la tolérance et prévention de l'extrémisme violent », PNUD, 2 mai 2018, disponible sur : <https://www.ma.undp.org/content/morocco/fr/home/presscenter/articles/2018/promotion-de-la-tolerance-et-prevention-de-lextremisme-violent-.html>

¹⁷ Mohammed Benhammou, *op. cit.*, pp.106.



pairs qui leur permet de maîtriser les outils pédagogiques pour mieux sensibiliser et éduquer les autres détenus, sous le suivi et l'encadrement de l'administration pénitentiaire.

Bien que ce programme ait permis de toucher l'ensemble de la communauté carcérale, il n'a pas eu l'effet escompté sur le noyau dur des détenus les plus radicalisés qui n'ont pas adhéré à cette démarche¹⁸.

***Le programme « Moussalaha » : basé sur la réconciliation avec soi-même,
avec le texte religieux et avec la société***

Etant donné que le processus de réhabilitation d'un détenu condamné pour extrémisme violent est complexe et ne répond pas aux mêmes schémas et mécanismes que celui d'un détenu de droit commun, la DGAPR a intégré la nécessité de mettre en œuvre un nouveau programme adapté qui se base sur une démarche scientifique et spirituelle. Les tentatives de réinsertion inabouties, malgré les efforts de la part de l'administration pénitentiaire, ont engendré un changement de paradigme dans la manière d'aborder la problématique, en passant d'une approche purement sécuritaire à une autre plus globale, où la déradicalisation et la réintégration sont au cœur du processus.

Le programme « *Moussalaha* » (« réconciliation » en arabe) a donc été lancé en 2017 afin de réconcilier les détenus extrémistes avec eux-mêmes, avec « l'islam du juste milieu » et avec la société. Il est destiné uniquement aux détenus ayant montré leur disposition à reconsidérer leurs idées radicales et qui ont exprimé leur souhait sur la base d'une demande écrite et motivée. Ces demandes font l'objet d'un examen approfondi pour éviter qu'elles ne soient dictées par des considérations opportunistes dans l'unique but de bénéficier d'une procédure de grâce.

Ce programme initié et élaboré par la DGAPR, a bénéficié de la contribution de la « Rabita Mohammadia des Oulémas¹⁹ », du conseil national des droits de l'Homme (CNDH), du ministère des Affaires Islamiques et du ministère de la Justice, afin de traiter tous les aspects de la démarche de réhabilitation, à savoir l'aspect juridique, religieux, social et humaniste.

Pour l'aspect religieux, il s'agit de mieux comprendre et assimiler les textes sacrés en déconstruisant le discours fondamentaliste, de manière à donner à ces radicalisés les arguments

¹⁸ Entretien avec un cadre de la DGAPR, mai 2021.

¹⁹ Association d'utilité publique, qui a pour objectif d'œuvrer à la diffusion des valeurs de la religion musulmane dans le respect des principes du juste milieu et de la modération.



pour se défaire des idéologies extrémistes. L'objectif est aussi de leur inculquer des valeurs de tolérance et d'acceptation de la différence. Pour le volet des droits de l'Homme, le programme a pour finalité de leur faire assimiler le contexte des rapports humains en société. Enfin, les aspects psychologiques et socio-économiques viennent compléter leur formation pour leur permettre de dépasser le traumatisme lié à l'incarcération et aux torts causés aux victimes, mais aussi les préparer à leur futur environnement dès leur sortie de prison²⁰.

L'apport de théologiens et d'oulémas de la « Rabita Mohammedia » est déterminant dans ce programme de réhabilitation. En effet à travers leur intervention auprès des détenus radicalisés, ils s'emploient à réfuter méthodiquement les fondements de l'idéologie extrémiste, notamment les questions sensibles qui concernent le jihad, l'apostasie, et la légitimité du califat autoproclamé de Daesh.

Des séances sont également programmées pour faire visionner à ces détenus des enregistrements audio-visuels de témoignages de familles et de proches des victimes du terrorisme. Ceci, afin de les sensibiliser sur l'ampleur des effets et préjudices provoqués par l'extrémisme violent et des souffrances humaines qui en découlent.

Moulay Driss Aguelmam, directeur de la sécurité des détenus et des établissements carcéraux à la DGAPR résume parfaitement l'impact de ce programme et les effets positifs constatés : « Nous voyions défiler dans les centres pénitentiaires des condamnés pour extrémisme sans quasiment rien faire pour les accompagner. Pis, ils en ressortaient parfois plus radicalisés. Avec *Moussalaha*, nous offrons un accompagnement à ceux qui souhaitent quitter cette sphère obscurantiste. Certains sont actuellement parfaitement réhabilités²¹. »

Même s'il est difficile de dresser un bilan de ce programme encore récent, il semble prometteur dans la perspective de la réhabilitation et l'intégration des détenus extrémistes dans la société au Maroc. Pour preuve, d'après Médias 24²², ce programme a profité jusqu'au début de l'année 2020 à 80 détenus qui ont recouvré leur liberté en bénéficiant de la grâce royale.

²⁰ Entretien avec un cadre de la DGAPR, mai 2021.

²¹ Fahd Iraqi, « Antiterrorisme : au Maroc, Moussalaha, la fabrique des repentis », Jeune Afrique, 19 mai 2019, disponible sur : <https://www.jeuneafrique.com/mag/776298/politique/antiterrorisme-au-maroc-moussalaha-la-fabrique-des-repentis/>

²² Samir El Ouardighi, « Terrorisme: Comment se réconcilier avec la société grâce au programme Moussalaha », Médias 24, 14 janvier 2020, disponible sur : <https://www.medias24.com/terrorisme-comment-se-reconcilier-avec-la-societe-grace-au-programme-moussalaha-6805.html>



Mohamed Damir, ancien détenu condamné à la peine capitale, connu comme l'un des principaux « émirs de sang » de la « Salafiya Jihadiya », mouvance extrémiste qui a été à l'origine des attentats terroristes de Casablanca de 2003, a été un des premiers à en avoir bénéficié après quinze années passées en prison. Comme il l'affirme, le programme *Moussalaha* a changé sa vie : « Aujourd'hui, je vois les choses autrement. Je conçois que des gens choisissent de vivre différemment. Après tout, seul Dieu est juge²³. »

CONCLUSION

Le milieu carcéral n'est pas un espace qui bénéficie d'un intérêt particulier des responsables politiques ni de l'opinion publique. On ne se soucie guère trop de ce qui se passe derrière les murs des établissements pénitentiaires, tant que la menace concernant les détenus reste sous le contrôle et la surveillance du personnel de l'administration carcérale.

Mais depuis que les détenus extrémistes ont intégré les enceintes des prisons, le risque de radicalisation à l'intérieur de ce milieu a fait apparaître une nouvelle menace pour la sécurité des détenus à l'intérieur des établissements pénitentiaires mais aussi pour l'ordre et la sécurité publics. En effet, même si la prison n'est pas le seul endroit où une radicalisation extrémiste violente peut se produire, la probabilité d'occurrence de ce risque en prison est beaucoup plus importante que partout ailleurs. Les leaders de groupes extrémistes et prédicateurs qui exécutent leurs peines, trouvent au sein des prisons un environnement acquis à leurs discours et leurs prêches, car avec les condamnations en série des tribunaux, il y a un approvisionnement continu de nouveaux convertis potentiels. En outre, les recruteurs ont bien compris l'intérêt de jouer sur les sentiments de colère, de frustration et d'injustice que ressentent les détenus à l'encontre de l'administration pénitentiaire et du système politique auxquels ils attribuent la cause de leur malheur.

Pour faire face à ce défi, la DGAPR est passée par plusieurs phases pour gérer les détenus extrémistes, avec un résultat mitigé. Finalement, l'approche de catégorisation de ces détenus, par leur dispersion à travers les différents centres pénitentiaires du royaume, tout en les séparant des autres détenus pour éviter le risque d'endoctrinement, s'est avérée la plus judicieuse.

²³ Fahd Iraqi, *op.cit.*



Etant donné que le risque de radicalisation des détenus existera toujours, la DGAPR a compris la nécessité de mettre en place des programmes de prévention de la radicalisation incluant une approche globale qui prend en compte l'aspect religieux, social, sécuritaire, juridique et humanitaire.

La gestion de l'extrémisme violent au sein du milieu carcéral restera à l'évidence au centre des préoccupations des pouvoirs publics dans les années à venir, et devra être gérée en conciliant la nécessité de mettre en place un système de surveillance stricte basé sur le recueil du renseignement et l'impératif d'inscrire cette action dans le respect des règles de l'État de droit et de la préservation de la dignité des détenus.